

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 16-DCM-DGS-122

L'AN DEUX MILLE SEIZE & LE DIX-NEUF SEPTEMBRE à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 Septembre 2016

OBJET DE LA DELIBERATION : EXONÉRATION EXCEPTIONNELLE DE TAXE DE SÉJOUR DANS LE CADRE DES RENCONTRES NATIONALES DU SPORT SOLIDAIRE LES 22 ET 23 SEPTEMBRE 2016

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel VESSEREAU – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Frédéric FIORE

POUVOIRS : Lionel RIQUELME à Viviane TIAR
Bérénice BONNAL à Cécile GOMEZ
Daniel DUVOUX à Jean-François PLANES
Paul MOUROT à Hervé STASSINOS
Denis CHAMBI à Jean-Michel PEYRATOUT
Gaëlle REBEC à Céline PRATI-AIGUIER
Dominique ROLLAND à Valérie RIALLAND
Bernard PEZERY à Yves PARENT
Stéphane BELTRA à Marie-Paule DELAROCQUE
Jennifer DELI à Frédéric FIORE

ABSENTE : Mme Geneviève DROMSON

SECRETAIRE de SEANCE : Magali VINCENT

=====

Monsieur Le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

Les 22 et 23 Septembre prochain se déroulera au Pradet, l'édition 2016 des Rencontres Nationales du Sport Solidaire.

Depuis 2002, l'association les Amis de Jéricho mène cette action d'insertion sociale par le sport sous la forme d'un tournoi multisports.

L'association sollicite une exonération exceptionnelle de la Taxe de séjour pour les participants qui seront cette année hébergés au Centre de Vacances Belambra.

Ainsi, compte tenu de l'intérêt général que représente l'action Rencontres Nationales du Sport Solidaire, soutenue par la Commune, favorisant l'insertion par les valeurs du sport, je vous propose donc de vous prononcer en faveur de cette exonération exceptionnelle au bénéfice des personnes hébergées au Pradet à cette occasion.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Transmis au contrôle de légalité le :

27 SEP. 2016

Publié ou notifié le :

27 SEP. 2016

Le Maire,

